

Services communaux

Agence Postale : Ouverture du Lundi au Vendredi de 14h à 17h et de 10h à 12h, le mercredi

Bibliothèque : Ouverture le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h, le samedi de 10h à 12h

Café de pays : Ouverture du lundi au samedi de 8h à 19h, et le dimanche de 8h à 12h

Encadrement des enfants : Un personnel compétent et qualifié assure :

- L'accueil périscolaire le matin et le soir des jours scolaires
- La restauration le midi au Domaine de l'Héritière
- L'accompagnement en bus des enfants scolarisés sur la commune

Accueil de loisirs de l'Héritière : La commune a mis à la disposition de l'Agglopolé les locaux de l'Héritière, qui accueillent les enfants de la commune et des communes voisines, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Location de salles : Réservées aux habitants de la commune

Enlèvement des encombrants : Sur Rdv pris en Mairie

Numéros Utiles

Mairie : 04.90.59.36.07- Fax : 04.90.59.36.72

mairie.vernegues@wanadoo.fr

Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Entretien avec Monsieur le Maire sur Rdv le Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Agence Postale : 04.90.59.36.00

Ecole élémentaire : 04.90.59.33.66

Ecole maternelle : 04.90.59.15.08

Café de pays : 04.42.56.30.57

Site internet : www.vernegues.com

Médecin: Corinne Grosmanagin 04.90.59.34.00

Infirmière libérale : Jeanine Avon 06.23.82.97.94

Mairie de Vernègues
Dépôt légal
Janvier 2009



Vernègues
Cazan

Décembre
2019



La vie municipale	P.2
Du côté de l'école	P.12
Les aidants et les séniors	P.14
Le réseau de bus	P.16
Le téléthon	P.17
La vie au Vernègues	P.18
Le F.C. Vernègues	P.26
Corps Accords	P.27
La Fabrik	P.28
Le Tabac-Presse	P.29
Etat civil	P.30
Les associations	P.31
Services communaux/Numéros utiles	P.32

Oyez, Oyez ...

Du temps où les informations n'étaient pas accessibles comme aujourd'hui par une profusion de médias, le **crieur public** était chargé de les annoncer à la population de la commune. Il se promenait dans le village, s'arrêtait à certains endroits et annonçait sa présence par un roulement de tambour (**Lou raplou**). Il lisait ensuite son texte et nul doute qu'il viendrait avec nous en cette fin d'année vous souhaiter « **un bon bou d'an** ».

« **Bon bou d'an e a l'an qué ven. Diéu nous faque la gràci de vèire l'an que vèn, e se noun sian pas mai, que noun fuguen pas mens !** »



Conseil municipal du 30 janvier 2019

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-001 : CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint technique pour le service de la cantine scolaire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide la création, à compter du 1er février 2019, d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 28/35^{ème} d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-002 : Le Conseil Municipal, DELIBERE :

Article 1: Est approuvé l'avenant n°1 à la convention de gestion N°17/1281 de la compétence "eau pluviale" entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Vernègues tel qu'annexé à la présente

Article 2 : Les crédits relatifs à l'exécution de ces conventions de gestion seront prévus au budget de l'exercice.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de Vernègues ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-003 : Le Conseil Municipal DELIBERE :

Article 1: Est approuvé l'avenant n°1 à la convention de gestion N°17/1282 de la compétence "services extérieurs défense contre incendies" entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Vernègues tel qu'annexé à la présente.

Article 2 : Les crédits relatifs à l'exécution de ces conventions de gestion seront prévus au budget de l'exercice.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de Vernègues ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-004 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de corriger les erreurs de plumes qui se sont glissées dans les délibérations n°2018-075 et 2018-092 et approuve les rectifications suivantes :

Dans la délibération n°2018-075 du 21 novembre 2018, il convient de lire :

- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
400,00 € au Compte 739223 en DEPENSES
au lieu de :

- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
400,00 € au Compte 739223 en RECETTES

Dans la délibération n°2018-092 du 13 décembre 2018, il convient de lire :

- Attribution de compensation
- 7 450,00 € au compte 73211 en RECETTES

au lieu de :
- Attribution de compensation
- 7 540,00 € au compte 73211 en RECETTES

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-005 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1er janvier 2020, les tarifs de location des salles communales ainsi que les montants des cautions seront les suivants :

Locations :
- Centre socio-culturel : 400 €
- Salle des fêtes : 400 €
- Salle des associations : 300 €

Cautions :
- Mobilier et matériel : 400 €
- Ménage : 100 €

ACADEMIE DE MUSIQUE

Tél : 06 99 20 72 41 ou 06 09 39 35 02
ecolemusiquevernegues@gmail.com

AMICALE DES ECOLES

Mme Carole LEFRANCOIS
Tél : 06 15 90 65 51

L'ART A VERNEGUES

Mr Antoine ROSSI
Tél : 06.79.85.68.85

L'ASSIETTE EN GLAISE & STOLEN CONCEPT

Travail de la terre et musique
barrasmichele@orange.fr
Tél: 04 90 56 93 62

ATHEMA

Médiation animale
Mme Françoise EIMECKE
Tél : 04.90.57.31.11
asso-athema@orange.fr

BAZARETTES

Tél : 06 83 71 40 08

CLUB DES SENIORS

Mme Josy DECROIX
Tél : 04.90.59.32.29

CORPS ACCORDS

Fitness/Cross Training
Mme Anne-Marie BORREDA
Tél : 06.80.49.48

ENTRE LE GERME ET LA FLEUR

Initiation aux techniques de bien-être (Reiki, kinésiologie, relaxation...)
Mme Christine ROULAND
Tél : 06.62.45.43.11

ESPACE VIE HILDA SOLER

Le presbytère
Tél : 04.90.57.32.26

FOOTBALL CLUB VERNEGUES

Tél : 06 66 51 27 88

HAPPY GYM

Fitness en pleine nature
Mme Dounia MESTAOUI
Tél : 06 22 56 42 60
happvgym13@gmail.com

LEI TOPINS

Chorale
Mr I Christophe INGRASSIA
Tél: 04.90.59.35.02

LOU PATRIMONI VERNAGAU

Mme Joëlle COQUET
Tél : 06.75.86.50.33
faiencejm.coquet@wanadoo.fr

MENPHIS TENNESSEE

Danse Country
Tél: 06.64.90.23.01 ou 06.50.82.21.27

MOTO CLUB DES COSTES "dB Killers"

Mr. Hubert SENTENERO
Tél: 06.14.59.42.41
dbkillers@laposte.net

OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ET DE LA CULTURE

Mr Stéphane MURACCIOLE
Tél : 04.90.57.31.10

PLANET DANCE

Bachat, Kizomba, salsa
Tél: 06 11 53 00 87

SOCIETE DE CHASSE DES PROPRIETAIRES TERRIENS VERNEGUES

Mr Jean-Louis DECROIX
Tél : 04.90.59.32.29

TAKATAMUSER

Assistances Maternelles
Tél : 08.71.59.98.23

Etat Civil

BOUVIER Christiane
HEYRIES Ernest
IFFOUZAR Marie-Hélène

DECES

le 04 janvier 2019
le 30 avril 2019
le 12 octobre 2019



NAISSANCE

AJROUD	Shadi	08/03/2019
ALMEIDA RIBEIRO	Léa	29/11/2019
BERNAD	Andréa Laurent Denis	18/09/2019
BIANUCCI	Lyse Alice Victoire	25/08/2019
BLANCHET	Lylou Samantha	03/11/2019
DEVAL	Valentin Michel Gérard	09/07/2019
LEFORT	Noëlie Sarah Evelynne Sabine	13/11/2019
MARTINEZ	Lucie Alice	30/07/2019
MELLOUL	Salim	23/09/2019
MISSERI	Kassy Thessa Ivy	30/07/2019
OUAZZANI-TOUHAMI	Idriss	18/07/2019
RICHAUD	Luna Chloé	07/01/2019
RIVIERE	Elise Aline Corinne	28/04/2019
RIZOUD	Clémence Marie Maguy	11/05/2019
STENGEL	Paul Simon Pierre	24/03/2019
VEYEA	Arthur Yannick Francis	01/11/2019



MARIAGE

COMETTI Frédéric et PIGNON Marie-Laure	le 16/03/2019
BERTHOLON Sébastien et JULIA Marie-Pierre	le 13/04/2019
GALLIMARD Anne-Caroline et RÉROLLE Arnaud	le 25/05/2019
JACOB Vincent et SERRANO Orlane	le 22/06/2019
FANTONE Etienne et ROUVEYROLS Noémie	le 20/07/2019
BOYER Estelle et SILVAIVO Fernando	le 27/07/2019
BERARDI Sébastien et DREYFUSS Béatrice	le 03/08/2019
FAUDON Franck et GARCIA Émilie	le 10/08/2019
BARRA Pascal et TEULIER Marilyn	le 17/08/2019
DELERIA Blaise et DELERIA Joséphine	le 31/08/2019
BOVA David et DE BRITO Marlène	le 07/09/2019
GLEYZES Daniel et PLAUCHUT Aurélie Anne	le 21/09/2019
SANTINO Caroline et SAVELLA Nicolas	le 09/11/2019



DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-006 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le projet d'accord de pré-engagement à l'élaboration d'une convention territoriale globale de service aux familles à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône et la commune de Vernègues.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-007 : Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2019-2020 conformément au tableau ci-joint, d'un montant de 2 198 811,80 € HT.
 - de solliciter la participation financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant global de 1 539 168,26 €.
 - d'approuver le plan de financement de la tranche 2019 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicitée à hauteur de 741 130,46 €.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- APPROUVE la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2019-2020 conformément au tableau ci-joint, d'un montant de 2 198 811,80 € HT.
 - SOLLICITE la participation financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant global de 1 539 168,26 €.
 - APPROUVE le plan de financement de la tranche 2019 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicitée à hauteur de 741 130,46 €.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

NATURE DU PROJET	MONTANT DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES HT	REPARTITION PAR ANNEE		SUBVENTIONS SOLICITEES AUPRES DU DEPARTEMENT			AUTOFINANCEMENT
				TAUX 70 %			TAUX 30 %
		2019	2020	2019	2020	TOTAL	MONTANT HT
Extension du réfectoire	Travaux						
	432 007,70 €						
	Etudes	487 849,80 €		341 494,86 €		341 494,86 €	146 354,94 €
	55 842,10 €						
	487 849,80 €						
Extension des locaux des services techniques	Travaux						
	107 530,00 €						
	Etudes		124 207,00 €		86 944,90 €	86 944,90 €	37 262,10 €
	16 677,00 €						
	124 207,00 €						
Aménagement de la rue de la Roubine	541 816,00 €	270 908,00 €	270 908,00 €	189 635,60 €	189 635,60 €	379 271,20 €	162 544,80 €
Aménagement de la Rue Cardonnel et de la rue du Vieux-Vernègues	300 000,00 €	300 000,00 €		210 000,00 €		210 000,00 €	90 000,00 €
Construction d'un accueil périscolaire au Domaine de l'Héritière	744 939,00 €		744 939,00 €		521 457,30 €	521 457,30 €	223 481,70 €
TOTAL	2 198 811,80 €	1 058 757,80 €	1 140 054,00 €	741 130,46 €	798 037,80 €	1 539 168,26 €	659 643,54 €

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-008 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'extension du réfectoire du domaine de l'Héritière à l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée par Monsieur Bernard POUZOL et Monsieur Frédéric BERTOLOTTI, Atelier 7 Architecture et le bureau d'études I.G.TECH pour un montant de rémunération forfaitaire égale à 9 % du montant HT de l'enveloppe définitive du programme ; PRECISE qu'à défaut d'accord sur le montant de l'enveloppe définitive, les honoraires seront calculés sur la base de l'enveloppe prévisionnelle de 432 000 € HT, soit 38 80,00 € HT.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-009 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la proposition établie par la société STME PROVENCE s'élevant à la somme de 1 257,00 € HT et 1 508,40 € TTC pour la fourniture et la pose d'une climatisation au logement de gardien du groupe scolaire.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-010 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de prolonger le marché à bon de commande pour les travaux d'entretien, de rénovation et de création du réseau d'éclairage public notifié le 28 novembre 2014 à la société SNEF, ZI l'Anjoly, 69 Boulevard de l'Europe 13127 Vitrolles jusqu'au 31 décembre 2019, compte tenu du transfert programmé de la compétence « Voirie » début 2020 à la Métropole Aix Marseille Provence ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de prolongation jusqu'au 31 décembre 2019 du marché à bon de commande pour les travaux d'entretien, de rénovation et de création du réseau d'éclairage public.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-001 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de fixer la valeur faciale du titre-restaurant à 8.80 € ;
- de fixer la part de la contribution patronale à 60 % et la part salariale à 40 %
- d'accorder les titres-restaurant d'une valeur de 8 € correspondant aux jours ouvrés à compter du 1^{er} février 2018. ;
- de mandater Monsieur le Maire afin de signer tout document en exécution de la présente délibération.

Conseil municipal du 27 février 2019

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-011 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Dans l'attente de versement de subventions du Conseil Départemental, la Commune de Vernègues décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un crédit relais "différé partiel" d'un montant de 450 000 € pour le rachat du prêt relais actuel n°A29160U3 dans les conditions ci-après indiquées :

- montant : 450 000 euros
- durée : 2 ans
- taux d'intérêt : 1,30 %
- frais de dossier : 0,15 %
- remboursement du capital : peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois, ou au plus tard à la date limite du contrat
- calcul des intérêts effectué annuellement.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-012 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE la création à compter du 1er mars 2019 d'un poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondant au grade statutaire retenu, S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-013 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre de SAISON 13 pour 2019-2020.

Le Tabac-Presse

Un nouvel endroit pour encore mieux vous servir...

par Sandrine Langlois

Sur CAZAN, un tabac-presse avait ouvert ses portes au mois de novembre 2016, il a changé d'endroit depuis peu. En effet, vous ne le trouverez plus à côté de l'ancien restaurant (La Casa Delle Rose) mais Hameau de CAZAN, Montée de GANCEL, sous le nom de « **Tabac-Presse Delle Rose** ».

Le Tabac-Presse est tenu par Jean-Louis DELAINE, le responsable accompagné de son gendre Stéphane SONNET.

On peut acheter bien-sûr des cigarettes et de la presse diverse et variée. Cet endroit fait aussi office de Mondial Relay, (spécialiste de la livraison de colis pour les particuliers).

On peut également disposer en dépannage de boissons à emporter et déguster un petit café !



NOUS LEUR SOUHAITONS A TOUS LONGUE ROUTE DANS LEURS PROJETS !

Restaurant-pizzeria

par Sandrine Langlois

Depuis le 23 mai 2019, le restaurant La Casa Delle Rose a été vendu et repris. Désormais, le restaurant se nomme « **LA FABRIK** », il est dirigé par deux couples, Salah comme pizzaiolo et Virginie comme chef de cuisine, Morgane et François-Xavier au service du bar et de la salle. Mais tous sont capables de venir « épauler » le collègue en cas de souci ou de besoin, ainsi, ils peuvent les uns et les autres se retrouvaient à tous les postes !

Ils travaillent dans une osmose totale et de façon soudée !

Ils exerçaient déjà dans la restauration sur Orange, et ont décidé sans regret de s'installer dans notre village.

Ces amoureux de bons plats proposent une carte variée, des Pizzas et Burgers que vous pouvez également emporter ainsi que des salades pendant la période estivale.

Ils proposent une formule à 15 euros composée d'une entrée, d'un plat et d'un dessert qui sont différents chaque jour de la semaine.

La FABRIK est ouvert du Mardi au Dimanche midi (leurs jours de fermeture sont le dimanche soir et lundi toute la journée).

Ils restent ouverts **7 jours sur 7 durant l'été**.

Mais pourquoi ce nom « LA FABRIK » ? François-Xavier précise que « **tout ce qui rentre dans son restaurant est transformé** », tout y est cuisiné !

Cette belle équipe n'attend que vous afin de vous faire découvrir leurs mets et régaler vos papilles !

Ils se situent Route Nationale 7, Hameau de CAZAN 13116 VERNEGUES.

Vous pouvez les contacter au 04.90.57.12.98 ou lafabrikacazan@gmail.com



DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-014 : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des différents produits encaissés par la régie mixte n°22682 Divers Produits et applicables à compter du 1er janvier 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants :

LOCATION DE SALLE (CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SALLE DES FETES)	
DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	300.00 €
LOCATION DE SALLE (SALLE DES ASSOCIATIONS)	
DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	200.00 €
LOCATION DE SALLE (CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SALLE DES FETES)	
A COMPTER DU 01/01/2020	400.00 €
LOCATION DE SALLE (SALLE DES ASSOCIATIONS)	
A COMPTER DU 01/01/2020	300.00 €
ENLEVEMENT D'ENCOMBRANTS	10.00 €
CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE	20.00 €
CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE	16.00 €
CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE	10.00 €
CARTE CHASSE (RESIDENTS)	85.00 €
CARTE CHASSE (NON RESIDENTS)	120.00 €
CARTE INVITATION-JOURNEE DE CHASSE	10.00 €

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-015 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation de sanitaire à la Chapelle Saint-Jacques
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'Agglopoie Assainissement s'élevant à la somme de 2915.81 € HT et 3498.98 € TTC pour le branchement d'assainissement.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-016 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le projet de vente à la SCI BAZAN-PIRONTI d'un terrain constructible de 600 m² à détacher de la parcelle B 1365 située quartier de l'Héritière au prix de 100 € le m², soit 60 000 €.

Conseil municipal du 15 mai 2019

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-033 : Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,-considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DE COMPTES

Dépenses:

compte C/001 D + 104 382.98 €

compte C/23151 D - 104 382.98 €

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-034 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'a société PLEIN BOIS s'élevant à la somme de 6393.00 € HT pour le remplacement des jeux à l'école maternelle.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-035 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de la société PERTUIS FROID s'élevant à la somme de 772.20 € HT pour différentes installations à la cantine.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-036 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise LTP s'élevant à la somme de 91 230.00 € HT, pour des travaux complémentaires route des Carlats.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-037 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le projet d'acquisition de parcelles situées sur la commune de Vernègues appartenant à Madame ROMAN Viviane cadastrées C N°251 et C N°255 pour une surface totale de 7020m² pour un prix de 5000 €, DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la vente ainsi que l'acte à intervenir.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-038 : Les communes de Salon-de-Provence, Aurons, La Barben, Vernègues, Alleins, dont le territoire recouvre des espaces boisés particulièrement vastes, ont souhaité collaborer pour optimiser cette protection en acceptant de mettre en commun, durant la période estivale 2018, des agents communaux disposant des qualifications et agréments requis pour assurer la surveillance des massifs boisés dans le cadre prévu par l'arrêté préfectoral en vigueur "réglementant l'accès, la circulation, la présence des personnes et l'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêts".

En contrepartie, les communes contribueront à une prise en charge financière du traitement de l'agent selon une règle de répartition établie au regard des superficies des massifs forestiers de chaque commune et fixée comme suit : ALLEINS : 2, AURONS : 4, LA BARBEN : 3, SALON-DE-PROVENCE : 3, VERNEGUES : 2

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré APPROUVE les termes de la convention de coopération entre les communes de Salon-de-Provence, Aurons, La Barben, Vernègues, Alleins.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-039 : Le Conseil Municipal APPROUVE la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique avec les communes de Alleins, Aurons, La Barben, Berre-Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare-les-Oliviers Grans, Lamanon, Lançon-de-Provence, Mallemort, Miramas, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues pour procéder à l'acquisition du terrain d'assiette du futur Centre Hospitalier.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-040 : Le Conseil Municipal APPROUVE le projet de statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sur la Commune de Salon-de-Provence puis sa cession à l'initié en charge de la construction du futur Centre Hospitalier.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-041 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise GIORGI s'élevant à la somme de 31 060€ HT pour le projet d'installation d'une vidéo protection pour la sécurisation du centre-ville de Vernègues, DECIDE de demander une aide au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux équipements de vidéo protection.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-042 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE la proposition commerciale s'élevant à la somme de 84 969.00 € HT pour un projet de remplacement de lanternes par des lanternes LED, DECIDE de demander une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité pour l'année 2019 pour les travaux de remplacement de lanternes par des lanternes LED au lotissement ancienne route de Charleval et le long du Canal avec l'ancienne route de Charleval, au lotissement rue des Grands Chênes et rue de la Roubine, à l'école et le centre aéré, route de la Barben et chemin de la Garenne aux Pins.

Conseil municipal du 03 juillet 2019

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-043 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de modifier la délibération en date du 30 mai 1986 qui créait un poste d'ATSEM à temps non complet et de passer le poste à temps complet à compter du 1er septembre 2019.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-044 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Vernègues décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée, "ligne de trésorerie interactive" d'un montant maximum de 300 000 Euros.

Corps Accords

Le Cross Training c'est quoi ?

par Christine Bravo

Tout d'abord : petit point culture. Le [Cross Training](#) (ou Cross Fit) a été inventé dans les années 1970, dans le garage d'un couple d'anciens gymnastes américains, Greg et Lauren Glassman.

Aujourd'hui le Cross Training est mondialement connu et acquiert de plus en plus d'adeptes grâce à sa forte médiatisation.

Le **cross training** est une activité de plus en plus répandue et appréciée dans les **salles de fitness**. Elle permet à celles et ceux qui le souhaitent d'**augmenter rapidement leur condition physique générale** grâce aux différents exercices effectués dans un temps imparti.

C'est pourquoi, sur la saison 2019/2020, Fanny « coach sportif » de l'Association CORPS ACCORDS a décidé de proposer cette nouvelle activité le mercredi de 20h à 21h au stade de Vernègues.

Le **Cross training** est une méthode de conditionnement physique qui croise différentes disciplines. Il combine l'endurance cardiovasculaire et respiratoire, l'haltérophilie, la force athlétique (puissance, force, vitesse), la concentration, la précision ainsi qu'un peu de gymnastique, de souplesse, d'agilité et d'équilibre.

Le but de ce type d'entraînement est de surprendre à chaque fois le corps en proposant des exercices différents, des méthodes d'entraînement différentes, en variant régulièrement les accessoires utilisés et en cherchant un travail le plus « fonctionnel » possible.

Le **Cross Training** permet d'améliorer vos capacités à effectuer vos tâches de la vie quotidienne.

Comment ? En développant 10 capacités physiques :

- endurance cardiovasculaire et respiratoire
- endurance musculaire
- force
- souplesse
- vitesse
- agilité
- coordination
- équilibre
- gain de tonus et dessin musculaire

Ainsi, au fil des entraînements, vous vous sentirez en meilleure forme.

N'oubliez pas : **Faire du sport libère ce que l'on appelle les "hormones du bonheur"** (endorphines, dopamine, sérotonine, ocytocine).

Alors prêt pour une séance d'essai ?



LE F.C VERNEGUES

Un club de foot dans notre village !

par Sandrine Langlois

Le club existe maintenant depuis 2017 !

Le bureau est constitué de :

- Jean-Louis DELAINE : président et **entraîneur de l'équipe!**
- Arnaud MARCILLY : trésorier
- Emmanuel LEFRANCOIS: secrétaire
- Alexandre FERREIRA : secrétaire, information et communication

Les participants sont âgés de 18 ans à 56 ans, mais il n'y a pas de limite d'âge !

Ils sont à ce jour entre 25 et 30 joueurs, ils s'entraînent à raison d'une fois par semaine, le **mardi de 19h à 21h30** au stade de foot de VERNEGUES.

Nos joueurs sont classés **4ème au niveau du football loisir !**

Leurs matchs se déroulent le vendredi soir, ils sont amenés à jouer contre Grans, Coudoux, Mallemort, Alleins, Eyguières, Les Mille, Charleval et Lançon. Ils se déplacent et reçoivent aussi sur Vernègues ces équipes.

Le coût de la licence est de 100 euros pour l'année, cela comprend également un short, une paire de chaussettes et un survêtement avec l'écusson de Vernègues.

Chaque match se joue dans la bonne humeur et le respect de l'autre, se terminant autour d'un petit verre de l'amitié, un moment très convivial !



DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-045 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE la régularisation du compte 1641 par le débit du compte 1068 pour un montant de 11 914,93 € selon le processus d'une opération d'ordre non budgétaire.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-046 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec le comptable assignataire de la commune, Responsable de la Trésorerie de Salon de Provence.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-047 : Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Divers	6228	2 100,00		
Autres charges exceptionnelles	678	1 000,00		
Dotation de recensement			7484	3 100,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		3 100,00		3 100,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				
Emprunts en euros	1641	-450 000,00		
Refinancement de la dette	166	450 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0		0

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-048 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'usage des appuis d'éclairage public en bois ou en béton pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques avec la société Orange.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-049 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le devis établi par la société AEP MOBILIER pour la fourniture, la livraison, la mise en place et le montage de bureaux et de chaises pour un montant de 2 470,37 € HT.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-050 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la proposition de la société ATHENA TRADIBOIS pour les travaux de menuiserie dans l'école, le centre socio-culturel, la bibliothèque et la mairie pour un montant de 3 092,00 € HT.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-051 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs de garderie et de cantine pour l'année scolaire 2019/2020 suivants :

GARDERIE	QUOTIENT FAMILIAL	MATIN
Tranche 1	0 à 500 €	1,10 € / heure
Tranche 2	501 à 900 €	1,20 € / heure
Tranche 3	901 à 1300 €	1,30 € / heure
Tranche 4	plus de 1301 €	1,40 € / heure
CANTINE		3,30 € / le repas

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-052 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2018-024 du 21 mars 2018 qui approuvait le projet d'acquisition de parcelles appartenant à Monsieur et Madame COQUET Jean-Michel et le projet de cession de parcelles communales à Monsieur et Madame COQUET Jean-Michel. Cette délibération comportait une erreur dans le total de la superficie et dans le prix des parcelles acquises par la Commune.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-053 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le projet d'acquisition des parcelles :

- E 151 d'une superficie de 650 m² au prix de 100 € le m² soit 65 000 €

- E 275, E 285, E 286, E 293, E 294, E 298, E 301, E 302, E 303 pour une superficie totale de 3 ha 15 a 95 ca au prix de 1 € le m² soit un total de 31 595 € appartenant à Monsieur et Madame COQUET Jean-Michel ;

APPROUVE le projet de cession des parcelles communales E 329 d'une superficie de 2 732 m² au prix de 1 € le m² soit un total de 2 732 € et E 330 d'une superficie de 908 m² au prix de 1 € le m² soit un total de 908 €.

DIT que les frais seront à la charge de la commune.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-054 : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de bail rural cessible au profit de Monsieur ORJUBIN Stéphane concernant des parcelles en nature de terres, lande et vignes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le projet de bail au profit de Monsieur ORJUBIN Stéphane.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-055 : Monsieur le Trésorier de Salon de Provence informe la commune que des créances sont irrécouvrables et il demande l'admission en non-valeur de titres. Après en avoir délibéré, Conseil Municipal ADMET en non-valeur la somme de 285,37 €.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-056 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le projet de construction d'un bâtiment à usage de réfectoire et de cuisine préparation froide attenant au réfectoire existant du Domaine de l'Héritière dont le montant estimatif s'élève à la somme de 578 102,75 € HT, SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du Rhône dans le cadre de "Marseille Provence Gastronomie 2019" (MPG 2019).

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-057 : A compter du 1er janvier 2019, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- adjoint : 12.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- conseillers municipaux délégués : 12.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Conseil municipal du 02 octobre 2019

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-058 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre PROVENCE EN SCENE..

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-059 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise AZUR CARILLON s'élevant à la somme de 190.00 HT par an pour la vérification et l'entretien de l'installation campanaire de la chapelle Saint-Symphorien.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-060 : Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et avoir délibéré DESIGNE

- Déléguée : Anne DECROIX

- Suppléant : Jessica CHANU

pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Centre Hospitalier du Pays Salonais.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-061 : En contrepartie de la mise en place d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique, l'article 1609 nones C du Code Général des Impôts a prévu des reversements en faveur des communes membres sous la forme d'attributions de compensation. Celles-ci correspondent au produit des taxes transférées à l'intercommunalité perçu au titre de l'année précédant le passage à la fiscalité professionnelle unique, diminué du coût net des charges transférées. Lors de la création de la Métropole d'Aix Marseille Provence, le montant des attributions de compensation correspondant à celui adopté par les anciennes intercommunalités.

Noël en Provence

Les 14 et 15 décembre 2019

Au prieuré St Jacques de Vernègues, deux très belles journées proposées par l'association « LOU PATROMONI VERNAGAU » pour préparer Noël dans le respect des traditions avec des ateliers pour les enfants, une démonstration de fabrication de nougat, une très jolie crèche, la table du gros souper ou encore le vin chaud et les 13 desserts.



Takatamuser fête la fin de l'année

Le 13 décembre 2019



Commémoration armistice 1918

Le 11 novembre 2019

Cela fait 101 ans ! Le 11 novembre 1918, les représentants des alliés et des allemands signaient la fin de la première guerre mondiale. Plus d'un siècle plus tard, en ce 11 novembre 2019, l'Armistice a été commémorée dans de nombreuses communes de France.

A Vernègues, la cérémonie s'est déroulée, comme tous les ans, devant le monument aux morts, en présence de Mr le maire Patrick Apparicio, ses élus et la population.

Après lecture du message de Geneviève DARRIEUSECQ, secrétaire d'état aux anciens combattants, et l'appel aux morts, une minute de silence a été respectée en mémoire à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté de notre pays.

La cérémonie s'est clôturée autour du verre de l'amitié en mairie.



Bourse de l'enfant

Le 16 novembre 2019



Le conseil municipal APPROUVE le montant révisé de l'attribution de compensation 2019 "socle" porté à la somme de 516 668.00 €.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-062 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise SNEF s'élevant à la somme de 9997.00 € HT pour le projet d'illuminations de Noël 2019.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-063 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de la société SNEF s'élevant à la somme de 5612.51 € pour des travaux de remise en état du carrefour sur la RD7n.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-064 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise ATHENA TRADIBOIS s'élevant à la somme de 7468.80 € HT pour le remplacement des portes de garage du service technique

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-065 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de la société PREVIMED s'élevant à la somme de 1357.50 € HT, pour l'installation d'un défibrillateur au stade de Vernègues.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-066 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au Servie de Paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP, pour chacun des budgets de la commune.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-067 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- ACCORDE L'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- PRECISE que cette indemnisation sera calculée selon les bases définies conformément à l'arrêté ministériel en cours et sera attribuée à Monsieur Pierre MARIOTTI, Receveur Municipal.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-068 : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le résultat d'ouverture des plis du 13 août 2019 concernant la construction d'un bâtiment à usage de réfectoire et de cuisine préparation froide au lieu dit "Domaine de l'Héritière".

Les entreprises les mieux disantes sont :

- l'entreprise EMMG pour le lot N°1 ROS OEUVRE, pour un montant des travaux de 205 000.00 € HT
- l'entreprise PHOCEA, pour le lot N°2 CHARPENTE, pour un montant des travaux de 63 312.50 € HT
- l'entreprise SLG PROVENCE ISOLATION pour le lot N°3 CLOISONS, pour un montant des travaux de 17 800.00 € HT
- l'entreprise SGPM pour le lot N°4 SOLS, pour un montant des travaux de 17 000.00 € HT
- l'entreprise MOINE pour le lot N°5 MENUISERIES, pour un montant des travaux de 20 795.00 € HT
- l'entreprise SITEC pour le lot N°6 CVC, pour un montant des travaux des travaux de 47 940.13 € HT
- l'entreprise LUBERON ELECTRICITE pour le lot N°7 CFO-CFA, pour un montant des travaux de 27 000.00 € HT
- l'entreprise SGPM pour le lot N° 8 PEINTURES, pour un montant des travaux de 5 348.10 € HT
- l'entreprise THYSSENKRUPP pour le lot N°9 MONTE PERSONNE, pour un montant des travaux de 18 100.00 € HT

AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-069 : Madame Joëlle COQUET céderait à la commune la parcelle E663 d'une contenance de 40 m², en échange la commune céderait à madame Joëlle COQUET la parcelle E 665 d'une contenance de 37m². Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le projet d'échange de parcelles avec madame Joëlle COQUET.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-070 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le projet de cession à Monsieur et Madame CHANU d'une superficie de 268 m² à détacher de la parcelle B1476 située à l'Héritière au prix de 2€ le mètre carré soit 536.00 €.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-071 : A la suite de la parution du décret n°2008-182 du 26 février 2008 modifiant le décret n°91-875 du 06 septembre 1991, il y a lieu d'actualiser le régime indemnitaire des agents de la commune dont il convient de définir le cadre général et ie contenu filière par filière. A cet effet, le Maire PROPOSE d'appliquer le nouveau régime à l'ensemble des agents publics

occupant un emploi au sein de la commune qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non titulaires relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, d'instaurer :

- au bénéfice des agents de catégorie B et C quel que soit leur indice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux taux et dans les conditions prévues par le décret N°2002-60 du 14 janvier 200,
- au profit des agents de catégorie B et C quel que soit leur indice l'Indemnité d'Administration et de Technicité sur la base des montants de référence annuels prévus par le décret N°2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002.
- au profit des agents de catégorie B dont l'indice brut et supérieur à 380 l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire sur la base des montants de référence annuels prévus par le décret N°2002-63 et l'arrêté du 14 janvier 2002.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-072 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise LES JARDINS DE CABRIERES s'élevant à la somme de 12240 € HT pour divers travaux au centre aéré de l'Héritière.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-073 : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prévoir un appel public à la concurrence dans le cadre d'un marché à bons de commande pour travaux de voirie et de réseaux divers.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-074 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Vernègues conformément aux articles L 2422-5 à -11 du livre IV Code de la Commande Publique relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ayant pour objet de confier à la Commune les missions administratives et techniques concourant à la réalisation, au nom et pour le compte de la Métropole, sous son contrôle et dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtés par la Métropole, de l'ensemble des travaux liés au remplacement d'un poteau incendie (PI n°17) sur la rue des Alpilles à Vernègues.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-075 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de l'entreprise SNEF s'élevant à la somme de 1638.00 € HT pour la mise en place d'un pont radio en un PIV existant et la Mairie pour la transmission sécurisée de données.

Conseil municipal du 20 novembre 2019

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-076 : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une erreur matérielle est survenue dans la délibération (n°2019-068 en date du 02 octobre 2019), qui donnait le résultat d'ouverture des plis du 13 août 2019 concernant la construction d'un bâtiment à usage de réfectoire et de cuisine préparation froide au lieu dit "Domaine de l'Héritière".

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer les marchés aux entreprises :

- l'entreprise EMMG, pour le lot N°1 GROS OEUVRE, pour un montant des travaux de 205 000.00 € HT.
- l'entreprise PHOCEA, pour le lot N°2 CHARPENTE, pour un montant des travaux de 63 312.50 € HT.
- l'entreprise SLG PROVENCE ISOLATION, pour le lot N°3 CLOISONS, pour un montant des travaux de 17 800.00 € HT.
- l'entreprise SGPM, pour le lot N°4 SOLS, pour un montant des travaux de 17 000.00 € HT.
- l'entreprise MOINE, pour le lot N°5 MENUISERIES, pour un montant des travaux de 20 795.00 € HT.
- l'entreprise SITEC pour le lot N°6 CVC, pour un montant des travaux de 47 940.13 € HT.
- l'entreprise LUBERON ELECTRICITE pour le lot N°7 CFO-CFA, pour un montant des travaux de 27 000.00 € HT.
- l'entreprise SGPM pour le lot N°8 PEINTURES, pour un montant des travaux de 5 348.10 € HT.
- l'entreprise THYSSENKRUPP pour le lot N°9 MONTE PERSONNE, pour un montant des travaux de 17 025.00 € HT.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-077 : Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Journées du patrimoine

Le 21 et 22 septembre 2019



Les Fous Velins

Le 11 octobre 2019

Le vendredi 11 octobre, la troupe de théâtre amateur "Les fous Velins" nous ont à nouveau divertis avec leur nouvelle pièce "Capri c'est fini". Une comédie de boulevard écrite par Michel Ventre, plus euphorisante et moins nocive qu'un médicament.

La soirée s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié, le petit punch concocté par Emmanuelle Meynier organisatrice de ce bon moment de détente.

Merci à elle, à la municipalité et à bientôt... "les fous Velins" pour de nouvelles aventures.



Forum des associations

Le 7 septembre 2019

Le samedi 7 septembre avait lieu sur la place du village le Forum des associations. Pas moins d'une quinzaine d'associations étaient réunies afin de faire découvrir les activités sportives, musicales, culturelles et sociales sur la commune.



Vide grenier

Le 15 septembre 2019



INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES (€)	MONTANTS (€)	COMPTES (€)	MONTANTS (€)
Eau et assainissement	60611	4 000,00		
Produits de traitement	60624	5 000,00		
Fournitures de petit équipement	60632	10 000,00		
Locations mobilières	6135	2 283,00		
Frais d'affranchissement	6261	500		
Concours divers (cotisations ...)	6281	14 000,00		
Rémunération du personnel non titulaire	6413	14 000,00		
Intérêts des autres dettes	6618	800		
Concession dans les cimetières (produit net)			70311	500
Locations de droits de chasse et de pêche			7035	300
Redevances et droits des services à caractère social			7066	2 000,00
Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages...)			7088	15 000,00
Attribution de compensation			73211	2 891,00
Taxes de séjour			7362	1 285,00
Taxe additionnelle aux droits de mutatio ⁿ ou à la taxe de publicité foncière			7381	14 385,00
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	739223	1 000,00		
Reversements, restitutions et prélèvements divers	7398	150		
Participations - Etat - Autres			74718	236
Participations - Autres groupements			74758	4 000,00
Autres attributions et participations			7488	1 136,00
Produits exceptionnels divers			7788	10 000,00
TOTAUX EGAUX FONCTIONNEMENT		51 733,00		51 733,00

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-078 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE d'allouer une subvention à l'association CLIC ALLIAGE d'un montant de 247 € pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-079 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le devis de la société JPSA s'élevant à la somme de 1500.00 € HT pour une mission d'assistance technique pour la consultation de contrat de performance énergétique.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-080 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le projet de cession d'une parcelle à Monsieur Jean-Claude MILELLA d'une superficie de 670m² à détacher de la parcelle B1473 située rue de la Roubine au prix de 120 000.00 € HT.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-081 : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE le projet de cession d'une parcelle à monsieur Jean-Pierre BONNIFAY d'une superficie de 200 m² à détacher de la parcelle B717 située au lieu-dit les Carlats au prix de 2€ le m².

Du côté de l'école !

La rentrée...

par Sandrine Langlois

La rentrée scolaire de nos chérubins s'est effectuée **le lundi 2 septembre 2019** après de belles vacances bien méritées pour tous, il était temps de se remettre au travail !

L'école maternelle dirigée par **Marion BONNET** se compose de 4 classes :

- Elodie CHAIX : 15 élèves de petite section et 10 élèves de grande section
- Magali MEYNIER : 8 élèves de petite section et 17 élèves de moyenne section
- Manon FAVIER : 8 élèves de petite section et 12 élèves de moyenne section
- Marion BONNET : 26 élèves de grande section

La maternelle compte un ensemble de 96 enfants.

L'école élémentaire dirigée par **Véronique JOUTEAU** est constituée de 6 classes.

- Mme ERNEWEIN : 26 élèves en CP
- Mme PASTOR : 20 CP /CE1
- Mme BERNARDI : 24 CE1
- Mme JOUTEAU : 19 CE2
- Mme PINELLI : 29 CM1
- Mme MANENTI : 26 CM2

144 élèves au total sont inscrits en école élémentaire.

On dénombre donc 240 enfants scolarisés sur l'école de CAZAN-VERNEGIUES.

Nous leur souhaitons une belle année riche en travail et projet !

La sécurité aux abords de l'école

par Christine Bravo

La sécurité aux abords de l'école. Faisons attention à nos enfants !

De notre comportement d'adulte dépend leur sécurité.

À proximité des écoles

- N'utilisez pas indûment les places réservées (places pour personnes à mobilité réduite, livraisons...).

Ne vous arrêtez pas :

- en double file sur les parkings,
- dans les voies de circulation,
- N'hésitez pas à faire quelques mètres à pied...

Marcher, c'est bon pour la santé !

- Restez attentifs, détendus et patients.

Ne stationnez pas :

- sur les places réservées,
- devant l'entrée de l'école, sur les trottoirs.
- Redoublez de vigilance en manœuvrant avec votre véhicule sur les parkings et sur la route.
- Ne soyez pas trop pressés, ne prenez pas de libertés avec le Code de la route en oubliant les règles élémentaires.

Déposer, chercher votre enfant à l'école ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des autres enfants !

- Respectez le sens de circulation du parking, adaptez votre vitesse et gardez-vous sur des emplacements matérialisés

Les écoles sont des lieux de citoyenneté, ne commettez pas d'incivilités, respectez le Code de la route, soyez exemplaires, **vos enfants vous regardent !**

Le saviez-vous ?

- L'angle de vision d'un enfant n'est que de 70 degrés soit moins de la moitié de celui d'un adulte.
- 4 secondes sont nécessaires à un enfant pour percevoir qu'un véhicule est en mouvement.
- Les enfants sont facilement distraits.
- Du fait de sa petite taille, l'enfant est souvent dissimulé à la vue des automobilistes.
- L'enfant se sent en sécurité dans la rue, il est inconscient des dangers qui l'entourent.



Belle de Jazz

Le 30 juin 2019

Le dimanche 30 juin, Florence Tu Hong, Eric Le Cardinal et l'ensemble des choristes, invités par Lou Patrimoni Vernegau ont fait vibrer la Chapelle Saint- Symphorien. Avec un répertoire éclectique sur des arrangements sophistiqués d'Éric, guitare baryton, Florence en soliste ou à la direction du chœur féminin, nous ont fait redécouvrir le jazz mais aussi la bossa-nova, les spirituals écrits par les plus grands musiciens de Duke Ellington à Gershwin, Ray Charles, Miles Davis ou Les Beatles.

Un grand et beau moment d'émotion partagé par l'auditoire venu nombreux. Le partage d'une collation devant la chapelle a été la dernière note de cette belle soirée.



Country days

Du 19 au 21 juillet 2019

Durant ces 3 jours, le Hameau de Cazan a voyagé au cœur de l'ouest Américain. Entre 3.000 et 4.000 personnes sont venues pendant ces trois jours de Festival. Le programme était très relevé.

4 concerts: The Country Breaker, Gunshot, Didier Beaumont & Le Grizzly, The Backwest.

Des Workshop (stages de danse: (Texas Val, Domi, Clara & J.P.), la balade « Moto & Véhicule U.S. », des Animations, le tout aux sons des rythmes des musiques Country, pour le plus grand plaisir de tous. Notre Festival d'année en année, devient de plus en plus important, et prend une dimension Nationale, voir Internationale.

Les danseurs sont venus de toute la France, (Savoie, Ardèche, Lorraine, Vendée, Paris, Languedoc, Massif Central, Région Lyonnaise, et de l'étranger, (Italie, Espagne, Belgique, Autriche, Allemagne).

Un grand merci à tous les participants, aux Bénévoles, à la municipalité, aux services techniques de notre commune... sans eux le Festival Country Days à Cazan n'existerait pas.

Rendez vous les 17, 18 & 19 juillet 2020 pour la 6ème édition.

Fête de la musique, début des Estivales...

Le 21 juin 2019

C'est sur la place du village que les habitants de Vernègues se sont réunis pour fêter la musique en ce premier jour de l'été. En première partie de soirée, les danseuses de l'association DAYA ont conquis un public venu nombreux par leur démonstration de danse Afro et leur joie de danser; Bravo et merci aux danseuses.



La soirée s'est poursuivie animée avec brio par DJ FOX; elle marque le début des estivales organisées par l'OMSC. Ce fut encore une fois un vrai moment de partage et de fête.



Le mur d'escalade

par Sandrine Langlois

L'escalade est une discipline sportive qui suscite de plus en plus d'intérêt auprès des jeunes et moins jeunes. Il est apparu en France dans les années 70. On nomme cette activité sportive **Escalade**, **Grimpe** ou en encore **Varappe**.

L'escalade en intérieur se pratique sur des structures artificielles tentant de reproduire les mêmes sensations que du vrai rocher mais son environnement est plus contrôlé et surtout on peut en faire toute l'année !

Le mur d'escalade se situe à l'école maternelle dans la grande salle de sport. Toutes les classes y ont accès (maternelle et élémentaire) et tout le monde grimpe à une hauteur limitée à 2,50 mètres.

Dans le cadre de ce projet et pour la mise en place des activités, l'équipe enseignante a été accompagnée par un conseiller pédagogique.

Les parcours sont sécurisés et les exercices ont pour chacun d'entre eux un objectif différent. Il va s'agir de :

Grimper le plus haut possible

Se déplacer en horizontal

Aller chercher un objet sur une prise en lâchant une fois une main, parfois un pied

Passer en dessous d'un camarade, l'enjamber

Jeu de relais

Parcours imposé (l'enfant doit se déplacer selon les couleurs qui lui ont été « proposées ») ...

Les élèves sont ravis et séduits par l'escalade !

Ils se meuvent dans un **milieu inhabituel**, ils vont développer une **confiance en eux** et certains **ont réussi à dépasser leur peur** !

Ils prennent conscience qu'ils ne vont pas forcément chuter !

Les classes se rendent régulièrement tout au long de l'année en salle de sport afin de se livrer à **cette nouvelle activité sportive bien plaisante** !

Piscine à la maternelle

par Sandrine Langlois

Voilà plusieurs années que les grands de la maternelle, profitent de 10 séances de piscine, au TREMPADOU.

Les enseignants aidés de Charline, maître-nageuse, ont permis aux enfants de travailler les 4 compétences du palier 1 du « savoir nager » de l'Education nationale.

1 : Savoir entrer dans l'eau (en sautant ou avec le toboggan)

2 : Savoir se déplacer (sur le ventre et sur le dos)

3 : Savoir flotter (l'étoile de mer sur le dos et sur le ventre)

4 : Savoir s'immerger (passer sous un obstacle, aller chercher un objet au fond de l'eau...)

Evidemment, les enfants ont également partagé des moments de jeux !

Les enseignants remercient vivement **la Mairie de Vernègues** pour le financement de ce projet.



La kermesse

par Sandrine Langlois

La kermesse s'est tenue cette année le samedi 22 juin au domaine de l'Héritière...à CAZAN. Ce joli événement s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur avec au programme des jeux mis en place par la société CMJ financés par la Commune.

Dès le matin, on pouvait déambuler à travers **les stands rétros** (Bâbord-Tribord, les Reinettes Gourmandes, Frayeur au Théâtre, Fléchettes en vue...). **Un espace bambin** avait été mis à la disposition des plus petits (billard hollandais, Dominos Géants, Kaplas...), on pouvait s'amuser avec **les jeux XXL** (Octopuces, Jeu de dames...) et **les traditionnels jeux en bois** (Boule surprise, Fer à cheval, Assiette picarde...).

Lors de cette fête, les enfants pouvaient se parer de **jolis tatouages** (flamands roses, licornes, pirates, petits animaux...), il leur était aussi proposé de **se faire maquiller** avec au choix, un arc en ciel, une fleur, un pirate, un indien...

Comme à son habitude, la « **pêche aux canards** » a suscité un grand engouement de la part des petits et la « **roue aux cadeaux** » a attiré les enfants de tout âge, à chaque tour de roue lancé, on remportait un cadeau !



Durant la kermesse, pour **les gourmands**, étaient disposés des stands de barbe à papa, crêpes, pop-corn, glaces...qu'on pouvait apprécier à tout moment ainsi que des boissons ! Pour **le petit creux du midi**, des sandwichs saucisses et frites étaient préparés sous nos yeux faisant ensuite place à la dégustation !

Cette belle fête a été organisée des mois auparavant par un ensemble de personnes généreuses et soucieuses (parents d'élèves et A.D.E) de **faire plaisir aux habitants du village et de faire perdurer les événements festifs**. Cela a demandé un travail et un investissement régulier, nous les remercions très chaleureusement car sans elles, notre village ne « vivrait » pas de la même façon.

Nous adressons nos remerciements également à la Mairie pour son soutien financier.

Nous vous attendons nombreux pour la prochaine kermesse qui aura lieu le Samedi 13 Juin 2020 avec au programme des surprises et des nouveautés !

Déposer, échanger un livre sans contrainte...

par C. Bravo

En suivant quelques règles de base, il est possible de déposer, échanger ou emprunter un livre de manière gratuite et sans aucune contrainte, si ce n'est bien sûr de respecter la condition en ramenant les livres en bon état. A l'initiative de Marion, notre bibliothécaire, deux « Boîte à livres » ou encore « Boîte à lire » sont à votre disposition. Une à l'entrée du parc enfants de Vernègues ainsi qu'une autre aux abords du city de Cazan.

Le but est de favoriser l'accès à la culture et offrir à chacun la possibilité de découvrir des œuvres ou de déposer un livre avec l'intention de faire partager à d'autres le plaisir de sa lecture.



Course de côte régionale

Le 4 mai 2019



Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai 2019



Cagole blues

Le 14 juin 2019



La vie au Vernègues...

Balade contée de borie en borie

Le 7 avril 2019

Ce dimanche 7 avril, l'Association « Lou Patrimoni Vernegau » dirigée par Joëlle Coquet et toute son équipe, nous ont proménés dans la garrigue du village à la découverte des Bories, petite cabane en pierres sèches.

Malgré une météo menaçante, bon nombre de "Vernegaus" ou voisins ont répondu présent à cette invitation. Dirigés par notre guide Christian, nous avons cheminé sur de petits chemins allant de Naud à Camp Cain, Condamine, Puy Chauvier, les Sangles...ponctués de pauses contées par Magali Mercier, une passionnée et fabuleuse narratrice d'histoires de notre Provence.

A midi un apéritif fut offert aux participants suivi d'un pique nique tiré du sac au Prieuré. En début d'après midi, la visite se poursuivit vers Valon, les Auverniasses, les Veaux, le petit Deven et Lapié. Parmi toutes les Bories répertoriées et photographiées, une seule est communale ! Merci donc aux propriétaires de nous avoir autorisés cette petite intrusion sur leurs terres.

Bravo aux organisateurs pour cette agréable journée à la découverte du Patrimoine de Vernègues.

Un immense Merci à tous ces bénévoles qui œuvrent sans compter pour la sauvegarde de notre Histoire.



Journée provençale à la chapelle St-Symphorien

Le 22 avril 2019



Les aidants et les seniors...

par Sandrine Langlois

A l'initiative des communes d'ALLEINS, AURONS et VERNEGUES, des rencontres et conférences ont été organisées à l'attention des seniors, des personnes en situation de handicap et des aidants.

Suite à cela, en partenariat avec le pôle infos seniors du Pays Salonais et les professionnels du social, un questionnaire anonyme avait été remis aux habitants de CAZAN VERNEGUES afin de connaître les conditions de vie quotidienne auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap et les aidants.

Les questions portaient sur l'**accès aux soins**, aux **droits**, la **réalisation des actes de la vie quotidienne**, l'**aide administrative**...en vue d'identifier les besoins et les attentes des seniors et des aidants.

Le but étant de mettre en place **des réunions d'informations et d'ateliers de prévention** autour de thématiques diverses afin d'informer le public senior.

Ces réunions et ateliers s'organiseraient dans un espace de convivialité animé par des professionnels.

Tout devrait être mis en œuvre pour faire « **vivre** » ce projet en mettant l'accès sur la **communication** (présentation d'un programme détaillé avec les dates et lieux), **les animations d'ateliers** (thèmes différents) et **les moyens de transport** pour se rendre aux réunions (utilisation du minibus).

Ce projet est réalisé sur le territoire d'ALLEINS, AURONS et VERNEGUES-CAZAN, les interventions se feront donc à tour de rôle dans les 3 communes.

Ainsi, la première réunion /informations aura lieu le :



Lundi 21 JANVIER 2020
Salle des fêtes de VERNEGUES
Thème : « **Les actes notariats** »

« Vidéo protection, quand Vernègues s'équipe »...

par C. Bravo

La vidéo protection trouve sa place dans l'hexagone et ce même auprès des communes rurales dites « tranquilles ».

Le rôle des caméras n'est plus forcément réduit à la surveillance mais surtout à la protection et la prévention, afin de dissuader les personnes malintentionnées, à passer à l'acte.

Les images sont centralisées dans une salle de contrôle et peuvent être exploitées par les services de la gendarmerie lors de leurs enquêtes.

Ce dispositif installé sur Cazan depuis 1 an a déjà permis de réduire les infractions et d'identifier les auteurs d'incivilités (dégradation de panneaux routiers d'entrée et de sortie d'agglomération, feux tricolores détériorés, stationnement gênant...).

Compte tenu de ces résultats plus qu'encourageants, le système va être étendu sur le centre du village de Vernègues (Mairie, Café de Pays, Salle des fêtes, arrêt de bus, Bibliothèque...) durant l'année 2020.



RIEN NE VA PLUS..... !



Attention, depuis le lundi 26 août 19 c'est la ligne 14 qui assure la desserte entre les communes de Cazan, Vernègues, Aurons et Pélissanne.

Pour se rendre de Pélissanne à Salon les correspondances se font à l'arrêt « Enjouvènes » avec la ligne 8.

La ligne 86 dessert les arrêts Cazan RD et Vernègues/Cazan en direction de Salon, Mallemort et/ou vers Charleval/La Roque d'Anthéron.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ce nouveau réseau ne répond pas à la demande des usagers et notamment à notre commune de Cazan/Vernègues.

Une discussion est entamée afin de remédier aux dysfonctionnements mais à l'heure de la rédaction de notre bulletin nous ne connaissons pas son issue.

A suivre.....

Avez-vous entendu parler du « Bus à la demande » ?

Le Bus à la demande et le Bus + à la demande circulent du lundi au samedi de 7h30 à 19h30, hors jours fériés.

Il est découpé en 3 secteurs :

*SALON, quartiers d'habitats diffus non desservis par des lignes régulières

*Secteur EST : AURONS, LA BARBEN, LANCON-PROVENCE, PELISSANNE, VAL DE SIBOURG, VERNEGUES

*Secteur Nord : ALLEINS, CAZAN, CHARLEVAL, EYGUIERES, LAMANON, MALLEMORT, SENAS.

Le bus à la demande est un service de transport sur réservation ouvert à tous les usagers.

La réservation se fait par téléphone au 0 800 77 05 99 ou libebus.com

Délai de réservation, jusqu'à 1h avant l'heure souhaitée. Réservation possible sur 15 jrs un mois à l'avance.

Le voyageur doit se présenter minimum 5 mn à l'avance à l'arrêt.

Toute annulation doit être faite au minimum 1h avant le déplacement.

Une course annulée sans appel au préalable à la centrale engendre l'annulation automatique de la course retour.

Au bout de deux absences injustifiées, la course retour est automatiquement annulée. Les courses de la semaine en cours et celle de la semaine suivante sont annulées.

Communes du Bus à La Demande Secteur Nord

• Alleins • Cazan • Charleval • Eyguières • Lamanon • Mallemort • Sénas

Le bus + à la demande est réservé aux personnes à mobilité réduite, dotée d'une carte d'invalidité de plus de 80%. L'accès au service est soumis à l'acceptation du dossier d'inscription.

En France, le TELETHON est un événement associatif organisé depuis 1987 par l'Association contre les myopathies pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires essentiellement mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares.

Notre village, sensible à cet événement, organisé sous l'égide de la Mairie s'est mobilisé sur la journée du **Samedi 23 Novembre 2019** afin de récolter des fonds pour le TELETHON.

La journée a démarré dès le matin 10h dans la salle des fêtes de VERNEGUES par la vente de gâteaux, crêpes, tickets de tombola, vin chaud, livres et tricotés artisanaux.

Il était proposé aux enfants des maquillages, et une multitude de loisirs comme la pêche aux canards, le chamboul'tout, le baby-foot et la réalisation de « crayons-fleurs »...

On pouvait faire un peu de sport et essayer les vélos d'appartement (Corps Accords)

Certains ont pu mesurer leur niveau en orthographe en participant à la « dictée » des écoles animée par M.BONNET et M.MEYNIER ou jouer aux devinettes en essayant de connaître le poids d'un jambon afin de s'en rapprocher le plus et de le gagner.

Et nous avons eu le plaisir d'écouter des chants pop soul gospel du groupe The Loving Voices.

Il a fallu centrer toutes les animations dans la salle des fêtes au vu des mauvaises conditions météorologiques et annuler certaines activités comme la chasse au trésor et le tournoi de foot.

Cette **journée « champêtre » de cœur** s'est poursuivie par une soirée dansante à la salle socio-culturelle de CAZAN animée par DJ FOX avec la vente de punch, vin, charcuterie...et démonstrations de danse, Salsa et Country.

Nous sommes très fiers d'annoncer que nous avons presque atteint **la somme de 2700 EUROS !**



Emmanuelle MEYNIER,
à l'origine de cette belle
initiative

Aussi, nous pouvons et tenons à remercier **CHALEUREUSEMENT tous les bénévoles, donateurs et associations** sans qui nous n'aurions pas pu récolter tous ces bénéfices en faveur du TELETHON !

Encore merci pour leur dévouement et leur implication à :

ADE,OMSC , TAKATAMUSER , CORPS ACCORDS, LOU PATRIMONI VERNEGAU, HILDA SOLER, LES BAZARETTES, HAPPY GYM, THE LOVING VOICES, L'ESPACE JEUNES DE MALLEMORT, LES ÉCOLES , LA MAIRIE , LA BIBLIOTHEQUE, LE CAFE DE PAYS , MARINETTE REYRE, LA FABRIK, LE POTAGER DE CAZAN , INTERMARCHE, UTILE, LE REPAIRE , LE CHALET A PIZZA, BOULANGERIE FOIRESTIER, ENTREPRISE MEYNIER, ANNE REYBAUD, ENTREPRISE MONTAGNE, LE TREMPADOU, PLANET DANCE, MENPHIS TENESSEE, LES PATISSIERES ET TOUTES LES PERSONNES QUI ONT PARTICIPE !